

Direction de la santé							
Référence rapport :		Destinataire :					
Date du contrôle :							
Heure du contrôle :							
Administration en charge du c SECUALIM / ADA / A							
Check-liste de contrôle:	Hygiène ma 2015	nifestations e	t sta	inds	mol	oiles	v2
Explications sur le système d'appréciation:			<b>.</b>				
condération: importance allouée au critère par l' conformité: C (conforme) non applicable,non o ncm (non conformité mineure) = 5,	bservé, non contrôlé = 0,	C					n.applic n
NCM (non conformité majeure) = 1 WC = ∑ de toutes les pondérations % de conformité pondérée = (1 – ((∑ (Pondérati	x 10		Pondér ation	С	ncm	NCM	observé n. contrôlé
Denrées alimentaires	- — — — — — — —						
Règlement gd 04.07.1988 commerce rgd 4 juille Conditions pour l'exposition et la conservation des aliments.	et 1988, article 4		9				
10 Les produits réfrigérés, congelés doivent être à température requis							
Règlement gd 04.07.1988 commerce rgd 4 juille Points de vente en plein air et vente sur marchés	et 1988, article 8		9				
20 Absence de contaminations des							
transformation et de distribution. protection des DA, DA à l'abri du de pollution)		·					
Règlement (CE) N° 178/2002 règlement Chapitre II, section 4: Prescriptions générales de la législation a	CE N° 178/2002 Article 14		9				
Pas de DA avariées. Pas de DLC consommation humaine.	dépassée. DA propres	à la					
Règlement min 06.01.1993 denrées d'origine animal r. min 06 ju Restrictions et conditions d'hygiène	uillet 1993 article 1		9				
40 Seuls les denrées d'origine anim sont utilisées.	ale autorisées lors des	manifestations					
Site mobile							
Règlement gd 04.07.1988 commerce rgd 4 juille Entreposage	t 1988, article 6		3				
La conception, la construction, l' vente doit minimiser les risques commercial est propre.							
Règlement gd 04.07.1988 commerce rgd 4 juille	et 1988, article 7		3				
Les installations, les équipement lesquels les DA entrent en contact							
état et propres.		- — — — — — <sub>—</sub> <sub>г</sub>					
Hygiène du personnel	et 1988, article 13	mains (age	9				
70 Présence d'un dispositif pour le l savon liquide, papier essuie-mail		mams (eau,					

Sécurité alimentaire	3, Rue des Primeurs L-2361 Strassen			Tél: 2477 5620 Fax: 2747 8068		
Check-liste de contrôle	PH/PH	Version 1	15/03/2016	Page 1 / 2		

Emba	llages							
	nt gd 04.07.1988 commerce es et ustensiles en contact avec les denré	rgd 4 juillet 1988, article 14 ees.		3				
80	Les emballages des DA u emballages alimentaires.	tilisées doivent être propre e	et être des					
Bonn	es pratiques d'hygiène							
-	nt gd 04.07.1988 commerce s pour l'exposition et la conservation des			3				
90	La décongélation des DA	doit se faire dans des condi	tions adéquates.					
Déchets	nt gd 04.07.1988 commerce	rgd 4 juillet 1988, article 5	***	3				
100	d'hygiène.	sés et éliminés dans de bon	nes conditions					
-	nt gd 04.07.1988 commerce du personnel	rgd 4 juillet 1988, article 13		9				
110	Tenue vestimentaire adap	otée et propre, bonne hygièn	e personelle.					
	nt min 06.01.1993 denrées d'origine animans et conditions d'hygiène	al r. min 06 juillet 1993 article 1		3				
120		ans le stand est elle respecté	e?					
Traça	bilité							
Règlemer	nt (CE) N° 178/2002	règlement CE N° 178/2002 Article 18		9				
130	•	doit être garantie(lien produ	it-fournisseur).					
Allerg								
Etiquetag		Règlement (CE) 1169/2011 concernant l'infe		6				
140	les allergènes est-elle res	": L'obligation d'informer le d pectée ?	consommateur sur					
Enreg	jistrement			<u></u>				
Enregistre		Règlement (CE) 852/2004 Art. 6 §1 et2		6				
150	Pour les "Professionnels L'établissement est-il co	": rrectement enregistré auprès	de Secualim ?					
	L'établissement est-il co	rrectement autorisé par l'Adr r la vente de produits d'origi	ninistration des					
Remai	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
Lors o	le l'inspection les personr	es suivantes étaient présent	es :					
SECU	ALIM / ADA / ASV :	Er	ntreprise contrôlé					
	10		·					
Des échantillons ont été prélevés en cours d'inspection : Oui Non								
Agent	de contrôle :	Personr	ne contrôlée :					
-								

Sécurité alimentaire	3, Rue des Prir L-2361 Strasse			Tél: 2477 5620 Fax: 2747 8068
Check-liste de contrôle	PH/PH	Version 1	15/03/2016	Page 2 / 2